

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 30 JUIN 2022

Conseillers en exercice : 33
Sont présents : 23
Absents excusés : 10
Absents avec procuration : 10

**Don de l'entreprise Bernina Sport à la Ville de Sélestat pour la
plantation d'arbres dans l'Illwald**

Rapport n° 250

Secteur concerné : Environnement
Direction : Aménagement et Cadre de Vie
Service instructeur : Service Environnement
Rapporteur : Denis BARTHEL

L'entreprise « Bernina Sport » est spécialisée dans la vente d'articles de sports extérieurs. Elle gère également le collectif « Bernina Outdoor » qui organise fréquemment des sorties, ainsi que des défis « running » pour ses membres. Durant le mois de mai, le collectif a animé le défi « bouger c'est planter », invitant ses adhérents à parcourir un maximum de kilomètres pour financer la plantation d'arbres dans l'Illwald. En effet, cette forêt est fortement touchée par la chalarose du Frêne, induisant un dépérissement rapide et important de cette essence prépondérante dans l'Illwald.

A l'issue de ce challenge, l'entreprise « Bernina Sport » s'est engagée à verser à la Ville une somme en fonction du nombre de kilomètres parcourus. Ce montant s'élève ainsi au final à 500 € (correspondant à 20 000 km parcourus).

Etant donné l'objectif conféré par Bernina Sport à ce challenge, le don ainsi fait à la Ville est destiné à abonder le budget annexe « Forêt » afin de contribuer aux opérations de reconstitution forestière, en particulier à l'achat de plants forestiers destinés à reboiser les parcelles de l'Illwald lourdement impactées par la chalarose.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après avis favorable à l'unanimité
de la Commission Aménagement et Cadre de Vie
réunie le 14 juin 2022

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2242-1*

VU *l'article 238 bis du Code Général des Impôts*

VU *la proposition de don de 500 euros de la société Bernina Sport afin de reconstituer les peuplements forestiers de l'Illwald touchés par la chalarose*

CONSIDÉRANT que dans un but d'intérêt général, il convient d'accepter le don précité

ACCEPTE le don d'un montant de 500 euros fait à la Ville par l'entreprise Bernina Sport

AUTORISE la délivrance d'un reçu fiscal à l'attention de la société Bernina Sports

S'ENGAGE à destiner le don octroyé par Bernina Sport à la reconstitution des peuplements forestiers de l'Illwald touchés par la chalarose du Frêne

à verser le montant du don sur la ligne de crédits 10251-83302-FR0001 du budget annexe « Forêt »

DACV/ENV/DON BERNINA SPORT 2022

Adopté à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Pour le Maire, par délégation
le Directeur Général des Services



Vincent BETTER

